Office fédéral de la statistique
Bundesamt für Statistik
Ufficio federale di statistica
Uffizi federal da statistica
Swiss Federal Statistical Office

OFS BFS UST

Service d'information
Informationsdienst
Servizio informazioni
Servetsch d'infurmaziun
Information Service

Communiqué de presse
Pressemitteilung
Comunicato stampa

EMBARGO:
13.02.2004, 09h15

1 **Population**
Bevölkerung
Popolazione

Neuchâtel, le 13 février 2004
N° 0351-0400-90

Scénarios de l'évolution démographique des cantons et des grandes régions de la Suisse 2002-2040

Des futurs démographiques très différents selon les cantons

Si la fécondité, la mortalité et les flux migratoires continuent d'évoluer comme ces dernières décennies, le scénario « tendance » de l'Office fédéral de la statistique (OFS) indique que la population des cantons de Schwytz, de Zoug et de Fribourg augmenteront de plus de 20% entre 2001 et 2040, alors que la population du canton de Bâle-Ville diminuera d'un peu moins de 20%. Dans le canton de Nidwald, la proportion de personnes de 65 ans ou plus passera de 13% à plus de 28% en 2040. Dans le canton de Bâle-Ville, elle ne progressera que de 21% à 23%. Au niveau suisse, cette proportion passera de 16% à 25%.

Selon les scénarios de l'évolution démographique de la Suisse de l'OFS préparés en 2000, au cours de ces prochaines décennies la population de la Suisse n'augmentera plus que faiblement, vieillira rapidement et la part des ressortissants de nationalité étrangère dans la population restera importante. Mais, concrètement, qu'est-ce que cela signifie pour la population des cantons ? Afin de répondre à cette question, l'OFS a calculé pour la première fois des scénarios de l'évolution démographique des cantons et des grandes régions, basés sur une mise à jour des scénarios élaborés en 2000 pour l'ensemble de la Suisse.

Des futurs accroissements démographiques cantonaux très variables

Selon la mise à jour du scénario de référence « tendance », la population résidante permanente de la Suisse augmentera d'environ 2% entre 2001 et 2040. La population croîtra en fait jusqu'en 2026, où elle atteindra 7'556'000 personnes, et ensuite elle diminuera pour ne s'élever plus qu'à 7'431'000 résidants permanents en 2040.

Cet accroissement ne sera pas uniformément réparti entre tous les cantons. En raison de migrations intercantonales très favorables, la population du canton de Schwytz augmentera ainsi de plus de 23%. Celle du canton de Fribourg et celle de Zoug connaîtront une hausse d'environ 22% grâce à un solde migratoire positif et à un nombre plus élevé de naissances que de décès. A l'opposé, la population du canton de Bâle-Ville diminuera de 20%. Celle de Glaris baissera de près de 18% et celle d'Uri d'environ 15%. La population

CH-2010 Neuchâtel
Espace de l'Europe 10

de ces cantons déclinera en raison de migrations intercantonales faibles ou défavorables, mais surtout en raison du faible nombre de naissances et de l'augmentation du nombre de décès due à l'arrivée à des âges élevés des générations nombreuses nées lors du baby-boom des années soixante. Les cantons les plus peuplés resteront bien entendu Zurich et Berne. Cependant, les évolutions démographiques de ces derniers seront opposées. La population du canton de Zurich augmentera de 9%, alors que celle du canton de Berne diminuera de près de 12%.

Un vieillissement de la population différencié selon les cantons

En Suisse, la proportion de personnes de 65 ans ou plus passera de moins de 16% en 2001 à environ 25% en 2040, le nombre de personnes appartenant à ce groupe d'âges augmentera de 1'124'000 en 2001 à 1'830'000 en 2040, soit une progression de 700'000 résidants permanents.

Avec 31%, c'est dans le canton d'Uri que la part des personnes en âge d'être à la retraite sera la plus élevée en 2040. C'est la conjugaison d'un nombre relativement important de départs vers les autres cantons et d'une fécondité très basse qui accentuera le vieillissement de la population de ce canton. Le canton possédant le pourcentage le plus bas de retraités sera Genève (20%), qui profitera d'un nombre élevé d'immigrations internationales de jeunes ressortissants étrangers. Ces migrations permettront aux cantons urbains de limiter le vieillissement de leur population. Les cantons où les retraités seront les plus nombreux resteront bien entendu Zurich et Berne avec respectivement 297'000 personnes (187'000 en 2001) et 235'000 (163'000 en 2001). Les personnes de 65 ans ou plus représenteront alors 22% de la population du canton de Zurich et 28% de la population de celui de Berne.

Entre 2001 et 2040, le rapport de dépendance des personnes âgées en Suisse passera de 25 personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de 20 à 64 ans en 2001 à près de 45 personnes à la retraite pour 100 personnes en âge de travailler. Il augmentera dans tous les cantons, mais pas dans les mêmes proportions. Ainsi en 2040, ce rapport de dépendance ira de 35 dans le canton de Genève à 62 dans le canton d'Uri. Dans le canton de Berne, il se montera à 53 et dans le canton de Zurich à 38.

Une proportion de population étrangère plus importante dans certains cantons

Dans certains cantons, la proportion de résidants étrangers continuera d'augmenter, alors que dans d'autres cantons elle se stabilisera à des valeurs relativement élevées. Dans le canton de Bâle-Ville, cette proportion passera ainsi de 28% à 34% entre 2001 et 2040. Pour ce même canton, la part des enfants de nationalité étrangère dans la population âgée de 0 à 14 ans sera supérieure à 40% au cours de toute cette période. Dans le canton de Genève, le pourcentage de ressortissants de nationalité étrangère baissera vraisemblablement de 38% à 33% en raison, premièrement, des naturalisations et, deuxièmement, de la diminution des immigrations internationales. Le pourcentage de résidants de nationalité étrangère oscillera entre 22% et 24% durant ces quatre prochaines décennies dans le canton de Zurich, alors qu'il connaîtra une hausse modeste dans celui de Berne, passant de 12% à 15%.

Une concentration de la population dans les régions proches des grandes agglomérations

Selon le scénario « tendance », ces prochaines décennies seront marquées par une concentration de la population dans les environs des grandes agglomérations et par un relatif dépeuplement des régions périphériques. Les flux migratoires continueront d'être favorables aux cantons à proximité des grandes villes. La population de ces derniers continuera ainsi à augmenter, alors que la population des cantons périphériques baissera inexorablement en raison de flux migratoires défavorables, mais également en raison de soldes naturels devenant peu à peu négatifs.

Ce déclin du solde naturel sera dû en premier lieu à la baisse du nombre des naissances, qui résultera de la fécondité très basse de ces trente dernières années. Du fait de taux de fécondité n'assurant pas le remplacement des générations et de migrations intercantonales défavorables, le nombre de jeunes femmes en âge d'avoir des enfants dans ces cantons a déjà baissé et il en ira de même à l'avenir. Dans le canton de Berne par exemple, les femmes de 25 à 34 ans étaient environ 76'000 vers 1990, contre 64'000 en 2001 et environ 57'000 vers 2010. La diminution du nombre des naissances sera même accentuée par l'effondrement récent de la fécondité dans les régions rurales où celle-ci se maintenait à des niveaux un peu plus élevés que dans les régions urbaines. Aux environs de 2025, les soldes naturels de ces cantons deviendront encore plus négatifs en raison cette fois-ci de l'arrivée massive des enfants du baby-boom à des âges où la mortalité est plus élevée. Certains cantons compenseront probablement en partie cette baisse à l'aide des migrations internationales, mais cela ne sera toutefois pas suffisant pour stabiliser leur population.

Des défis importants pour les cantons

Les évolutions démographiques prévues pour les quarante prochaines années présentent des défis majeurs pour les cantons. L'augmentation importante du nombre de personnes âgées et la diminution de celui des jeunes affecteront de nombreux domaines tels que l'éducation, la santé, le marché du travail, la sécurité sociale ou le logement. Pour les cantons qui possèderont une population étrangère nombreuse, il sera nécessaire de traiter les questions d'intégration de ces personnes et de leurs enfants en adaptant, par exemple, le système scolaire. Les cantons périphériques qui pourraient enregistrer une diminution de leur population se doivent d'élaborer des stratégies pour conserver leur

G1 Accroissement (en %) de la population résidante permanente des cantons selon le scénario « tendance » (AR-00-2002), de 2001 à 2040

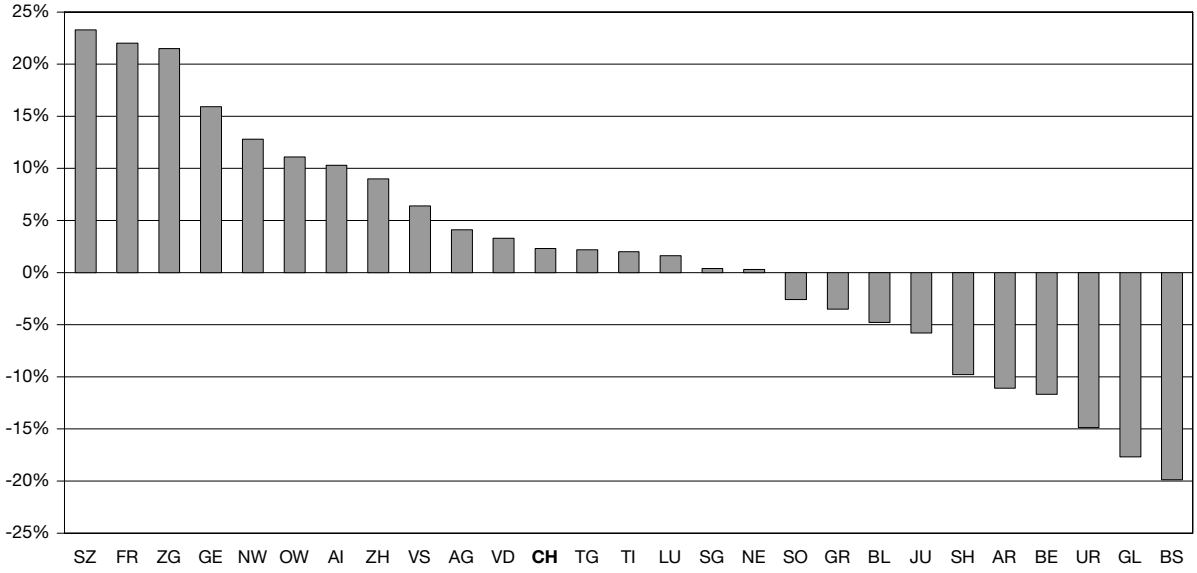

© Office fédéral de la statistique

G2 Pourcentages de personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population résidante permanente des cantons selon le scénario « tendance » (AR-00-2002), en 2001 et en 2040

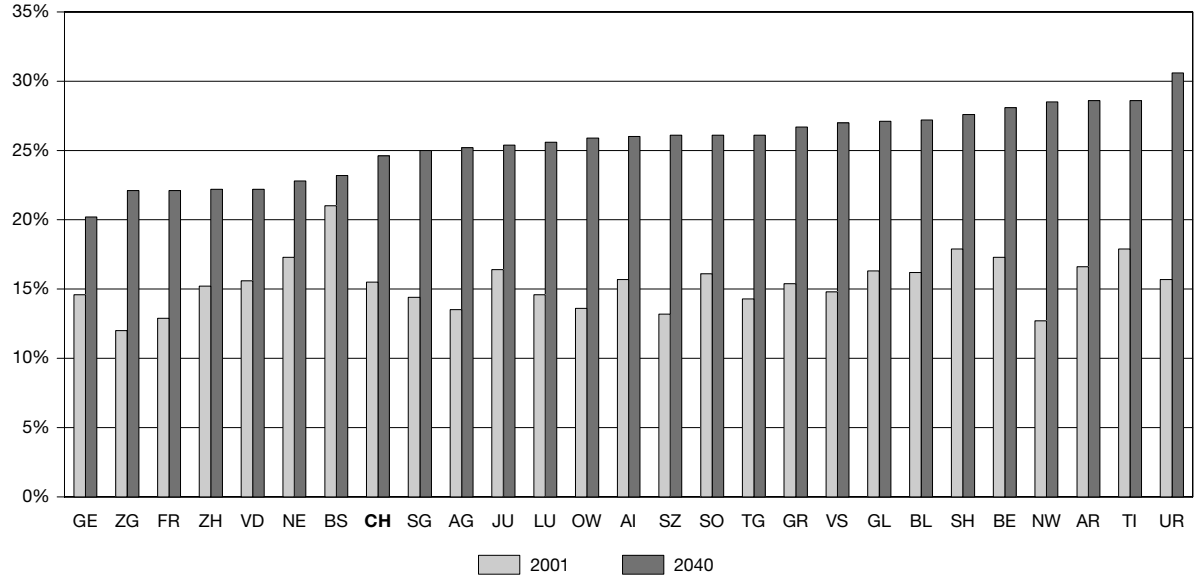

© Office fédéral de la statistique

T1 Evolution de l'effectif de la population résidante permanente des cantons au 31 décembre selon le scénario "tendance" (AR-00-2002), de 2001 à 2040 (en milliers)

Cantons	2001	2010	2020	2030	2040	Accroissement 2001-2020 (en %)	Accroissement 2001-2040 (en %)
Suisse	7 261,2	7 480,3	7 540,3	7 545,6	7 430,9	3,8	2,3
ZH	1 228,6	1 308,2	1 337,9	1 347,8	1 339,5	8,9	9,0
BE	947,1	936,1	909,0	879,6	836,4	-4,0	-11,7
LU	350,6	360,0	360,9	361,7	356,1	2,9	1,6
UR	35,0	33,2	32,2	31,3	29,8	-7,9	-14,9
SZ	131,4	143,6	152,7	159,9	162,1	16,2	23,3
OW	32,7	34,3	35,6	36,5	36,4	8,7	11,1
NW	38,6	41,6	43,1	43,9	43,5	11,6	12,8
GL	38,3	36,5	34,6	33,2	31,5	-9,7	-17,7
ZG	100,9	109,0	116,5	121,1	122,6	15,5	21,5
FR	239,1	260,2	275,9	287,5	291,7	15,4	22,0
SO	245,5	246,5	245,6	244,5	239,3	0,0	-2,6
BS	186,7	174,5	163,3	155,3	149,5	-12,5	-19,9
BL	261,4	264,5	261,6	256,9	248,9	0,1	-4,8
SH	73,4	71,0	69,2	68,1	66,2	-5,7	-9,8
AR	53,2	50,8	49,1	48,6	47,3	-7,7	-11,1
AI	15,0	15,1	15,7	16,3	16,5	4,7	10,3
SG	452,6	462,2	464,9	464,2	454,7	2,7	0,4
GR	185,7	181,6	182,5	182,7	179,2	-1,7	-3,5
AG	550,9	572,7	579,8	582,4	573,6	5,2	4,1
TG	228,2	228,8	231,5	235,0	233,1	1,4	2,2
TI	311,9	321,1	322,3	322,0	318,0	3,3	2,0
VD	626,2	654,4	658,0	656,5	646,8	5,1	3,3
VS	278,2	287,6	295,6	299,4	295,9	6,2	6,4
NE	166,5	167,1	168,3	168,6	167,0	1,1	0,3
GE	414,3	451,2	467,3	476,1	480,2	12,8	15,9
JU	69,1	68,3	67,4	66,7	65,1	-2,4	-5,8

T2 Pourcentages des 0-19 ans, des 20-64 ans et des 65 ans ou plus dans la population résidante permanente des cantons selon le scénario "tendance" (AR-00-2002), en 2001 et en 2040

	2001			2040		
Cantons	0-19 ans	20-64 ans	65 ans ou plus	0-19 ans	20-64 ans	65 ans ou plus
Suisse	22,9	61,6	15,5	20,2	55,2	24,6
ZH	20,9	63,9	15,2	19,4	58,4	22,2
BE	22,0	60,8	17,3	19,0	52,9	28,1
LU	25,1	60,3	14,6	20,9	53,5	25,6
UR	24,7	59,6	15,7	19,8	49,6	30,6
SZ	25,6	61,1	13,2	19,9	54,1	26,1
OW	27,5	58,9	13,6	21,6	52,5	25,9
NW	24,8	62,4	12,7	18,4	53,2	28,5
GL	25,0	58,7	16,3	20,5	52,3	27,1
ZG	24,7	63,2	12,0	21,3	56,6	22,1
FR	26,4	60,7	12,9	23,7	54,2	22,1
SO	23,1	60,8	16,1	19,6	54,3	26,1
BS	17,3	61,7	21,0	16,7	60,1	23,2
BL	21,7	62,1	16,2	19,2	53,6	27,2
SH	22,1	60,0	17,9	18,4	54,0	27,6
AR	25,6	57,8	16,6	20,7	50,7	28,6
AI	28,9	55,4	15,7	22,6	51,4	26,0
SG	25,6	60,0	14,4	21,2	53,8	25,0
GR	23,8	60,7	15,4	20,0	53,4	26,7
AG	24,0	62,5	13,5	20,0	54,9	25,2
TG	25,9	59,8	14,3	20,3	53,5	26,1
TI	19,7	62,5	17,9	17,3	54,0	28,6
VD	23,5	60,9	15,6	22,3	55,5	22,2
VS	24,0	61,3	14,8	19,1	53,8	27,0
NE	23,0	59,7	17,3	22,1	55,1	22,8
GE	22,0	63,4	14,6	21,5	58,3	20,2
JU	25,0	58,6	16,4	22,6	52,0	25,4

Carte 1: **Population résidante permanente: accroissement de 2001 à 2040**

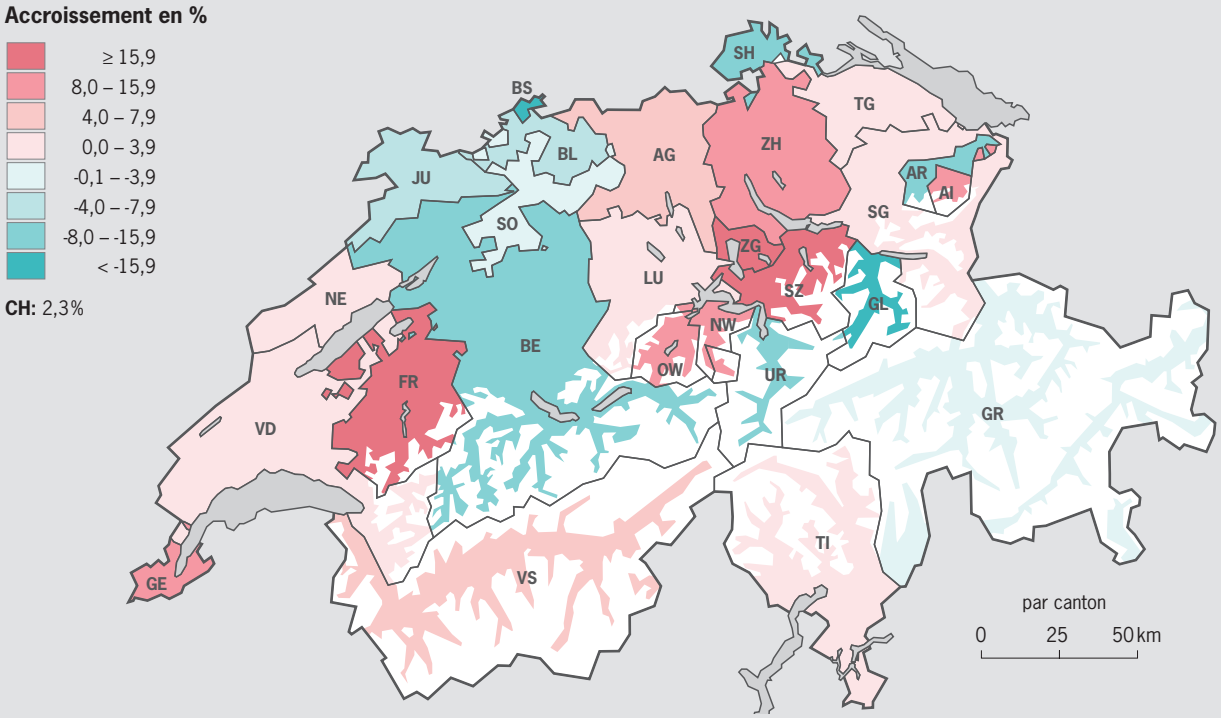

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2004

Source: Section Démographie et migration – scénario "tendance" (AR-00-2002), OFS

Carte 2: **Personnes âgées de 65 ans ou plus, en 2040**

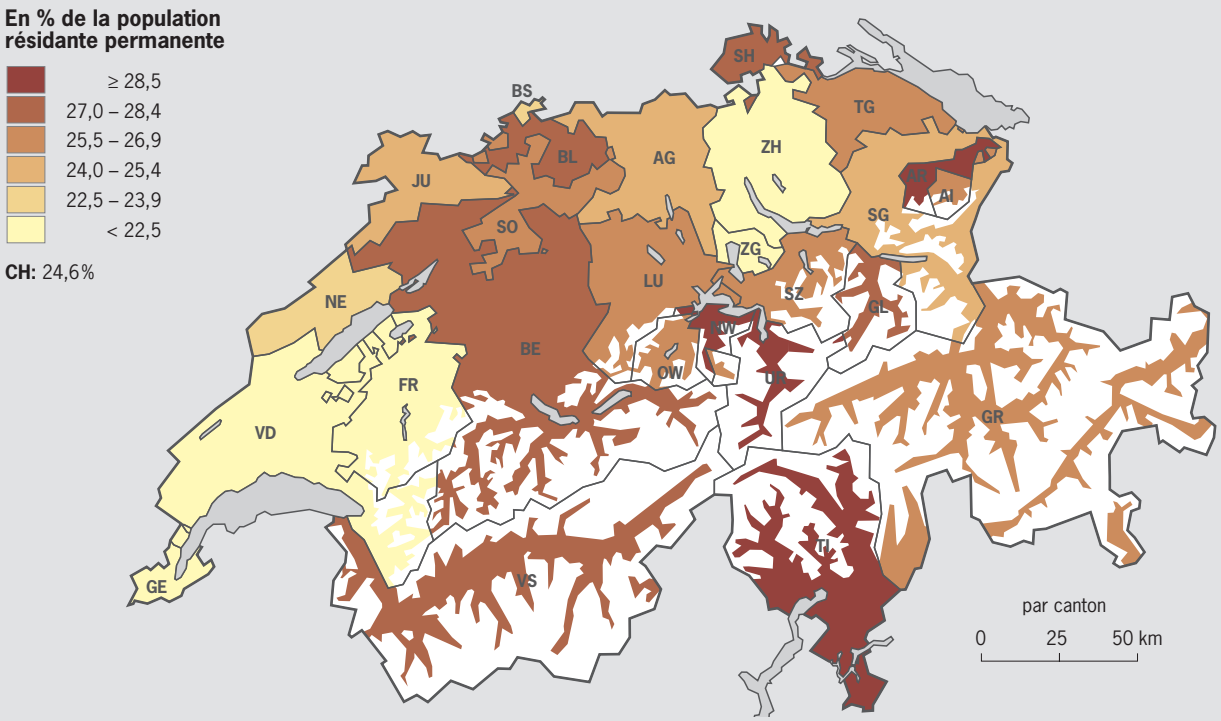

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2004

Source: Section Démographie et migration – scénario "tendance" (AR-00-2002), OFS